

Sélestat, le 22 novembre 2016

## **Communiqué de presse**

### **Lutte contre la grippe aviaire**

Face à la recrudescence des cas de grippe aviaire en Europe dans l'avifaune sauvage, il est demandé à tout détenteur de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, de :

- confiner ses volatiles ou de mettre en place des filets de protection sur la basse-cour afin d'éviter tout contact avec les oiseaux sauvages,
- surveiller quotidiennement ses animaux.

La commune de Sélestat constituant une zone à risque particulier, la mise en oeuvre de ces mesures de sécurité est essentielle pour lutter contre ce virus.

Pour tout renseignement, notamment sur l'ensemble des consignes à appliquer, contacter le Service Environnement de la Ville de Sélestat.

#### **Contact presse :**

Philippe MOOG, Service environnement  
03 88 58 85 22

[philippe.moog@ville-selestat.fr](mailto:philippe.moog@ville-selestat.fr)